

DIRECTIVES II

Contribuer à un débat de fond sur les domaines d'intervention

Pour que les États membres se mettent d'accord sur la nécessité d'une convention, il est essentiel que les débats sur les aspects spécifiques des droits, lors des sessions du GTCNL, soient ciblées et portent sur le fond. Sur ce point, la société civile a un rôle primordial à jouer, et devrait se concentrer sur l'apport de contributions solides et pertinentes au processus.

Chaque année, l'ONU lance un [appel à communications écrites](#) pour faciliter la préparation de la prochaine session du GTCNL. Cet appel porte généralement sur des contributions de fond à deux nouveaux domaines d'intervention (pour la 11^{ème} session, il s'agit de l'**Accès à la justice** et du **Droit au travail et à l'accès au marché du travail**). L'ONU a également lancé un appel à contributions sous forme de contenu normatif pour un éventuel instrument international, en lien avec les deux domaines d'intervention débattus lors de la session précédente du GTCNL (pour la 11^{ème} session : **Éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie et renforcement des capacités** et **Protection sociale et sécurité sociale, dont la protection sociale minimale**).

Vous trouverez ci-après des propositions d'actions et de démarches propices à l'élaboration de réflexions et de positions de fond. La plupart d'entre elles valent aussi bien pour les ONG accréditées auprès du GTCNL que pour celles qui ne le sont pas, bien que certaines actions ne puissent être entreprises que par les ONG accréditées. Si vous n'êtes pas encore accrédité, vous pouvez en savoir plus sur les avantages que confère l'accréditation et comment la demander [ici](#).

Recherche et consultations	<ul style="list-style-type: none">• Renseignez-vous sur les cadres juridiques et stratégiques en vigueur dans votre pays concernant les aspects spécifiques des droits.• Recueillez les points de vue et les expériences des personnes âgées au sujet des aspects des droits choisis, si possible en vous entretenant directement avec les personnes âgées, et/ou en consultant les études récentes ou des rapports de consultation. Cherchez avant tout à comprendre en quoi les droits des personnes âgées sont bafoués du point de vue des aspects spécifiques, ou en quoi elles sont exclues des services dont elles ont besoin. Référez-vous aux questions indicatives (énumérées ci-dessous) pour préparer ces consultations.• Penchez-vous sur la législation en vigueur et demandez-vous si elle répond aux attentes concernant des aspects spécifiques des droits, si elle mentionne explicitement les droits des personnes âgées et si elle les protège réellement.
-----------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Contactez les personnes travaillant dans les domaines d'intervention spécifiques afin de recueillir leurs points de vue et leurs expériences, et de vérifier vos conclusions. • L'ONU accompagne ses appels à contributions de questions indicatives, qui peuvent vous aiguiller et servir de point de départ pour ces discussions (voir la liste des ressources ci-dessous).
<p>Élaborer une position de fond</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est bon d'élaborer une position de fond même si vous n'êtes pas accrédité auprès du GTCNL. En adoptant une position claire sur les aspects spécifiques des droits, vous serez plus à même de formuler et d'alimenter votre campagne de plaidoyer au niveau national, et vous pourrez la diffuser plus largement et participer aux discussions internationales. • À partir des données que vous aurez collectées et des questions indicatives de l'ONU, préparez un mémo sur chaque aspect spécifique des droits. Ce mémo peut prendre la forme d'un court document de 800 mots maximum par domaine d'intervention (conformément aux exigences de l'ONU pour les communications), ou d'un document plus long et détaillé si vous en avez les moyens et le temps. • Indiquez, de manière aussi concrète que possible, ce que devrait dire la convention à propos des aspects spécifiques des droits, en vous appuyant sur les recherches que vous aurez menées. Ce webinaire de la GAROP donne notamment des recommandations sur la façon d'élaborer des suggestions de contenu normatif (en anglais uniquement) • Certains aspects spécifiques des droits du GTCNL ont également été abordés dans les webinaires de la GAROP. Soyez à l'affût de nouveaux webinaires qui porteraient sur les thèmes sur lesquels vous travaillez. • Partagez le ou les documents que vous avez rédigés avec vos référents gouvernementaux, les institutions nationales des droits de l'homme, d'autres réseaux de la société civile et les organisations de personnes âgées et autres acteurs travaillant de concert avec les personnes âgées et/ou sur les droits humains, afin d'alimenter les débats sur les aspects spécifiques des droits. • Si vous êtes une ONG bénéficiant du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, ou que vous avez été accréditée auprès du GTCNL, vous pouvez aussi soumettre votre document dans le cadre de l'appel à contributions officiel de l'ONU. Pour savoir comment soumettre vos contributions, cliquez ici. Remarque : les communications soumises à l'ONU ne peuvent dépasser 800 mots par domaine d'intervention.

	<ul style="list-style-type: none"> • En amont de la session du GTCNL, les ONG accréditées peuvent également soumettre à l'équipe de l'ONU des documents écrits, des rapports ou des études plus longs dès lors qu'ils sont en lien avec les aspects spécifiques à débattre. Ces documents seront partagés en temps et en heure sur le site web officiel. • Si vous n'êtes pas encore accrédité, vous pouvez en savoir plus sur les avantages que confère l'accréditation et comment la demander ici. Le secrétariat de la GAROP tiendra ses membres au courant du processus d'accréditation, et les informera notamment de la prochaine phase de demande d'accréditation.
<p>Influencer votre gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est important qu'un plus grand nombre d'États membres soumettent, au cours du processus du GTCNL, des communications et des déclarations de fond qui reflètent également les expériences des personnes âgées dans ces États. • À partir des positions que vous aurez élaborées sur les aspects spécifiques des droits, vous pourrez tenter d'influencer les communications et les déclarations de votre gouvernement soumises au GTCNL. • Les positions et décisions stratégiques des gouvernements sont prises dans les capitales, d'où la grande importance d'un plaidoyer au niveau national. • Un discours narratif en faveur des personnes âgées peut fortement contribuer à influencer la position d'un gouvernement. Les réunions triparties (voir les Directives I) peuvent être propices à ce genre d'interaction directe et de dialogue entre les gouvernements et les personnes âgées. • L'association de ce genre de discours narratif, de conclusions d'études pertinentes et opportunes et de données concrètes peut s'avérer très persuasive.

Ressources complémentaires

Voir les autres Directives de la GAROP :

- [Directives I](#) – Plaidoyer national
- [Directives III](#) – Préparer des déclarations orales pour la session du GTCNL

Voir aussi les [Directives F.A.I.R.](#) de HelpAge International sur le meilleur moyen de présenter ses arguments dans sa campagne de plaidoyer nationale en faveur d'une convention de l'ONU.